



**NOTE
SYNTHETIQUE
BUDGET 2016**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49 abrégée.

1 Section d'investissement

1.1 Les dépenses

L'année 2016 est la cinquième et dernière année de remboursement du capital pour moins de 1 900 €.

1.2 Les recettes

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements.

2 Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être similaires à l'année précédente (prévision de 8 080 €).

Les frais de personnel, 75% d'un équivalent temps plein, représenteront 24 000 €.

La cinquième annuité des intérêts est prévue pour moins de 200 €.

Au titre de factures annulées, il est proposé d'inscrire un montant total de 1 010 €.

2.2 Les recettes

Le montant des redevances recouvrées en 2016 est estimé à 33 150 €, soit 10 400 € pour 80 contrôles d'assainissement non collectif neufs, 5 000 € pour 100 contrôles d'assainissement existants et 6 500 € pour 50 diagnostics de transaction immobilière. De plus, cette année verra le début du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement dont la fréquence est fixée à 10 ans, avec environ 150 contrôles à 75 € soit 11 250 €.

L'agence de l'eau Loire Bretagne devrait également apporter une subvention de 3 950 €.

3 Emprunt

Il sera payé, en 2016, la dernière annuité d'emprunt pour un montant d'environ 2 100 €.